

H.D.F.
INFOS
n° 9



PRIORITE A L'EDUCATION : A L'AEFE AUSSI LES PERSONNELS L'ATTENDENT ET CONTINUERONT A SE MOBILISER !

Le 21 mars, les personnels du réseau étaient en grève, à l'appel du SNES-FSU et du SNUipp-FSU. Nos collègues ont bien compris que pour obtenir des avancées, notamment sur le dossier de l'indemnité spécifique de vie locale (ISVL), **seule l'action syndicale et la mobilisation donneront des résultats.**

En guise de réponse, l'AEFE nous sert à l'envi des éléments de langage, les mêmes que ceux utilisés par le représentant du budget au dernier conseil d'administration : « le budget de l'AEFE a été épargné, protégé », et on en passe !

Pourtant, sur le terrain, les personnels voient tout autre chose : des postes sacrifiés ou escamotés, des négociations pour les personnels locaux bloquées ou des avancements rabetés, des titulaires qui ne pourront être résidentialisés, et enfin le dossier refonte de l'ISVL au point mort, sans parler d'un blocage total sur des revalorisations immédiates et pourtant nécessaires de cette indemnité, comme en Tunisie.

Aux détracteurs d'aujourd'hui comme aux indécis d'hier, rappelons que dès le début, le SNES-FSU a condamné et combattu la casse du service public, en France comme à l'étranger. Nous avons défendu sans relâche l'établissement public AEFE et l'insuffisance de sa dotation. Nous continuerons à dénoncer des mesures iniques telles que le transfert de la charge patronale des pensions civiles des détachés, comme nous avons rejeté dès le début la mesure de « contribution » (6 %, 2%) imposée dans la foulée par l'Agence, et remise en cause aujourd'hui. Cette politique n'est pas bonne et a des conséquences néfastes pour le réseau. **Sur le terrain, des avancées sont urgentes et les collègues attendent des réponses : le dossier de l'ISVL en est l'exemple. Sur celui-ci non plus, les personnels ne lâcheront rien et les luttes engagées continueront.**

L'administration feint d'ignorer la voix et la colère des personnels, la responsabilité lui en revient. Il en sera de même pour les semaines à venir si rien ne bouge car les personnels n'abandonneront pas.

**Pour la défense de l'enseignement public
à l'étranger et de ses personnels,
tous dans la lutte et l'action syndicales avec le SNES-FSU.**

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

SOMMAIRE :

1. Grève et action syndicale dans l'ensemble du réseau le 21 mars 2013 : les attentes sont fortes, les personnels mobilisés !
2. Action syndicale et grèves en Tunisie : l'AEFE doit répondre !
3. COM :
 - audience avec la DES de Polynésie Française
 - rencontre avec le ministre de l'Education de Nouvelle-Calédonie
4. Maroc : le SNES Maroc rencontre la direction de l'AEFE
5. Recrutement des expatriés
6. Mission laïque française : recrutement 213
7. SEFFECSA : recrutement pour la rentrée 2013
8. Le SNES sur le terrain : déplacement au Burkina Faso, déplacement à Bruxelles, stage syndicale à Yaoundé,

1. Grève et action syndicale dans l'ensemble du réseau le 21 mars : les attentes sont fortes, les personnels mobilisés

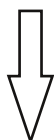
Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ont appelé à un nouveau mouvement de grève hors de France le 21 mars 2013.

Pour bref rappel, le 31 mars, les collègues se sont massivement mobilisés à l'appel national fonction publique. À l'étranger, le dossier de l'ISVL avait fortement motivé et occupé cette mobilisation. Si à la fonction publique, une réponse, enfin positive, a été donnée sur la fin du jour de carence, dénoncé par le SNES depuis sa mise en place, à l'AEFE, **on ne répond rien**. Eh bien, le 21 mars, les personnels ont montré qu'ils n'acceptent ni le silence, ni le blocage sur le dossier ISVL au point mort. Le groupe de travail ISVL du 18 février a simplement montré que l'on tournait en rond (lire le compte rendu à <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article194>) **mais ni le SNES, ni les personnels, n'accepteront de se laisser mener en bateau**. Que ce soit en Allemagne, en Autriche, au Chili- Conception (et pour ce dernier établissement malgré les tentatives inacceptables de l'administration pour briser la grève), à Pointe Noire, en Equateur, en Espagne, au Kenya, au Maroc, au Niger (où les collègues sont dans une action forte et longue et qui porte aussi sur des revendications locales), au Portugal, Russie, Sénégal ou Turquie, entre autres, les personnels ont montré que là non plus, ils n'acceptaient pas la posture de l'AEFE et de sa tutelle. Il faut noter que d'autres pays étaient en vacances, que Prague a décalé le mouvement au 28 mars et que des collègues ont fait grève à Bamako, se préparant d'ailleurs sur un autre mouvement, le 28 mars, ces derniers sur des revendications également locales et liées, comme au Niger, à la situation exceptionnelle dans laquelle ils se trouvent, ce que le SNES a encore rappelé à l'AEFE.

Ce ne sont évidemment pas les réponses inacceptables faites (ou plutôt non faites) aux personnels, lors du Conseil d'administration de l'AEFE (compte rendu à venir) , le 26 mars, qui vont satisfaire les personnels. Le SNES y a rappelé que l'AEFE et la tutelle portent une lourde responsabilité dans ces mouvements sociaux et nous les avons prévenus. Leur absence de réponse ou le refus d'avancer sur des situations qui doivent et peuvent trouver des solutions rapides ne font qu'alimenter, voire aggraver le mécontentement ou la colère des personnels.

On peut donc d'ores et déjà annoncer que les semaines à venir seront mouvementées si l'AEFE maintient ces positions. Comme le SNES l'a écrit récemment à la Directrice de l'AEFE et au Président du Conseil d'administration : « sur le terrain, nos collègues ne comprendraient pas que les dossiers relatifs aux personnels n'évoluent pas favorablement. Les mobilisations sont à l'image des fortes attentes sur ces dossiers, mais traduisent également le grand mécontentement des personnels qui souhaitent voir aboutir leurs revendications et ne cesseront de se mobiliser à cette fin. ».

voir le tableau du bilan de la grève du 21 mars ci-dessous :



| PAYS | ETABLISSEMENT | Pourcentage |
|-------------|--|--|
| ALLEMAGNE | LFA Fribourg | 46 % |
| ALLEMAGNE | LFA Sarrebruck | 64 % résidents |
| ARGENTINE | LF Jean Mermoz | 20 % expatriés 42 % résidents |
| AUTRICHE | Vienne | 56 % secondaire |
| BELGIQUE | Lycée Jean Monnet | 2 grévistes |
| CHILI | Conception | 100 % expatriés 10 % résidents |
| CONGO | Lycée charlemagne Pointe Noire | 28 % expatriés 33 % résidents |
| EGYPTE | LF du Caire | 32 % |
| EQUATEUR | Lycée La Condamine | 60 % résidents |
| ESPAGNE | Alicante | 86 % |
| ESPAGNE | Bilbao | 57 % résidents |
| ESPAGNE | LF Madrid | 67 % expatriés 52 % résidents |
| GRECE | lycee franco hellenique Eugène Delacroix | 5 % résidents |
| KENYA | Nairobi | 33 % expatriés 21 % résidents |
| MALI | Ly Liberté Bamako | Le 21 mars : 16 % résidents Le 28 mars : 76 % secondaire 66 % elementaire Atos / admin : 90% |
| MAROC | Paul Gauguin Agadir | 100 % |
| MAROC | LF. Lyautey Casablanca | 43,12 % résidents 7,43 % RL |
| MAROC | Clg H. de Balzac de Kénitra | 28,6 % résidents 12,5 % RL Total : 20 % |
| MAROC | Clg St Exupéry Rabat | 66 % résidents 20 % RL |
| MAROC | Lycée Descartes Rabat | 20 % expatriés 45,6 % résidents 30 % RL Total 39 % |
| NIGER | Lycée La Fontaine de Niamey | Grève reconductible depuis le 18 mars : 68 % secondaire 90 % personnel présent |
| POLOGNE | Lycée français de Varsovie | 71 % résidents |
| PORTUGAL | Lisbonne | 64 % résidents |
| REP TCHEQUE | Lycée français Prague | 28 mars : 62 % résidents 26 % RL |
| RUSSIE | Moscou | 86 % résidents 50 % TNR |
| SENEGAL | Dakar LF Jean-Mermoz | 7,14 % expatriés 38,38 % résidents 8,33 % RL |
| TUNISIE | Sousse Clg Charles Nicolle | Grève du 27 mars : 100 % résidents 57 % RL Total : 69 % |
| TURQUIE | Lyc Pierre Loti Istanbul | 70 % résidents 75 % RL |
| URUGUAY | LF Montevideo | 75 % résidents |

2. Action syndicale et grèves en Tunisie : l'AEFE doit répondre !

Nos collègues de Tunisie (Lycée Pierre Mendès France et La Marsa) sont engagés dans un mouvement fort de mobilisation et de grèves. Sur l'indemnité spécifique de vie locale, l'AEFE nous rebat les oreilles avec les augmentations depuis 2002 (création de l'ISVL) mais puisqu'il faut rappeler, rappelons la réalité vécue par les personnels :

La Tunisie est la 4^e ISVL la plus basse du monde. La qualité de vie (source Mercer / MAEE) s'est fortement dégradée, Une inflation de plus de 4%, 6% prévue pour 2013 et certains économistes évoquent une inflation à deux chiffres, une augmentation des coûts de logement de 15 à 20% en deux ans, Avec des enfants à charge le coût transport vers la France est estimé à 2200 euros annuel (enquête auprès des collègues). Depuis 2 ans l'interdiction des déplacements dans le grand Sud incitent les collègues à se rendre plus souvent en France ou à y envoyer les enfants. La convention fiscale est très défavorable aux personnels : Les personnels sont soumis à une ancienne convention fiscale négociée lorsque la plupart des personnels étaient expatriés. Par cette convention les personnels résidents payent leurs impôts en Tunisie, ils ne bénéficient pas des parts fiscales pour enfants à charge et du calcul selon le foyer fiscal. Ainsi, des collègues célibataires avec enfants à charge ne devant pas payer d'impôt en France se retrouvent avec un montant à payer de 250 euros mensuels soit $\frac{3}{4}$ de l'ISVL ! Pour une famille de 2 résidents avec enfants, le montant des impôts à payer est 5 fois supérieur au montant payé en France ! L'insécurité s'est accrue et les tensions sociales ont augmenté.

Les collègues revendiquent une ISVL d'un montant de 700 euros mensuels (groupe 5) et une augmentation de 6% pour les enseignants en contrat local.

Aujourd'hui, les collègues des deux établissements en sont à leur quatrième journée de grève, avec des mobilisations à hauteur de 70% de grévistes. Entre les journées spécifiques de mobilisations, des actions sont menées sur la longueur et les mandats des assemblées générales sont clairs :

- poursuite du boycott de toutes les épreuves blanches,
- poursuite de la rétention des notes pour le 3^{ème} trimestre,
- préavis de grève déposés en fonction des dates d'épreuves des TPE, épreuves de langue, déjà reportées trois fois.
- en cas d'absence de réponse concrète la mobilisation se poursuivra jusqu'en juin.

Les interventions systématiques du SNES-FSU lors des instances de l'AEFE (comité technique, conseil d'administration) ou du groupe de travail sur l'ISVL, n'ont obtenu, à ce jour, aucune réponse satisfaisante. Sous la pression, l'AEFE a communiqué aux collègues en répondant sur un débat de chiffres et inutile de dire que ce type de réponse n'est pas à la hauteur des attentes. Ne nous trompons pas de cible sur ce mouvement : la responsabilité, y compris l'absence de réponse devant l'urgence de la situation, incombe à l'AEFE et la tutelle, qui doivent aujourd'hui répondre avec des propositions concrètes.

Aux dernières nouvelles, l'AEFE tente un coup de force avec le report urgent des TPE en fin de semaine. Le SNES a protesté au nom des personnels devant ce contournement de l'action syndicale qui repose par ailleurs sur une information erronée. Pour nous, ce type de réponse n'est non seulement pas adapté, mais aura bien pour effet de mobiliser les personnels davantage au vu de telles pratiques. La mobilisation porte toutefois ses premiers fruits, en tout cas dans la forme, puisqu'une mission du secrétaire général de l'AEFE a été annoncée localement. L'attente est grande et les collègues ne lâcheront pas.

3. COM : Polynésie française, Nouvelle Calédonie

Audience avec la Direction des Enseignements secondaires (DES) de Polynésie française

Le 22 février 2013, le SNES HDF obtenait une audience auprès de la DES, présente à Paris à l'occasion du recrutement des chefs d'établissement à la délégation de la Polynésie française. L'entretien portait sur les stagiaires et le recrutement.

1) Les stagiaires

La situation des stagiaires polynésiens que le VR refusait de mettre à disposition du territoire a enfin trouvé une issue positive. Pour contourner la difficulté réglementaire, ils seront affectés au Vice Rectorat. Cela démontre que le refus du VR de les nommer sur place était purement formel et ne tenait pas compte des intérêts supérieurs de la Polynésie française en matière d'éducation et donc de la convention Etat-Polynésie. En effet comme l'a souligné la Directrice, la préparation des stagiaires est une formation en partenariat à laquelle le pays participe financièrement. Il est par ailleurs handicapant pour le pays d'avoir transféré les inspecteurs en détachement au ministère de l'Éducation polynésien vers le VR sans que pour le moment la nouvelle école supérieure du professorat soit mise en place en Polynésie. C'était d'ailleurs un des objets du déplacement du Ministre que de d'étudier les modalités de cette mise en place. Le SNES qui a toujours appuyé les stagiaires dans leur demande de rester sur place se réjouit de cette heureuse issue.

2) Le recrutement

Le SNES a combattu l'intervention incessante du Vice-recteur (VR) dans le processus de recrutement. Elle continue pourtant. En effet un document du VR fait état du nombre de candidatures reçues et de l'action de filtrage de ses services. Sur 1249 titulaires ayant postulé, 698 ont bénéficié d'un avis « favorable ou très favorable sans réserve » du Vice-Recteur auquel s'ajoutent 32 stagiaires en attente de validation soit au total 58, 4% des dossiers présentés. Que sont devenues les autres candidatures ? On ne sait pas et personne pas même le Ministre polynésien et encore moins la commission consultative paritaire (CCP) n'a obtenu de justification collègue par collègue sur les raisons qui ont conduit à ce que leur candidature soit écartée par les inspecteurs du VR. La DES nous indique cependant qu'elle s'est gardée le droit de retenir des candidatures malgré l'avis défavorable du VR. Ce à quoi le VR répond qu'il pourrait ne pas les mettre à disposition ! Et de fait dans ce document le VR reconnaît que 24 candidatures ont été retenues sans tenir compte de l'expertise du VR. Quoi qu'il en soit, ces menaces sont inadmissibles car le SNES l'a déjà dit et répété, c'est la convention de 2007 avec l'État qui stipule que le Ministre polynésien est compétent pour le choix des candidatures. Le Ministre polynésien est donc parfaitement dans son droit quand il retient des candidatures malgré l'avis du Vice-Recteur. Selon le SNES toutes les candidatures sans exception doivent être examinées en CCP quel que soit l'avis des experts du VR.

À propos du recrutement, le SNES et le SNEP ont écrit à l'Éducation nationale pour dénoncer ces dysfonctionnements et afin que le processus soit respecté, dans l'intérêt de l'éducation en Polynésie. Pour voir le courrier cliquer sur le lien suivant :

http://www.hdf.snes.edu/IMG/pdf/lettre_dgrh_snes_snep_recrutement_polynesie_26_fevrier_2013.pdf

La Directrice nous informe que le même document du VR, sur 441 postes à pourvoir parle de 278 postes « demandés » par la DES et de 163 postes restant à pourvoir ce qui est une fausse présentation pour ce dernier chiffre puisqu'il s'agit en réalité de collègues en CDI (contrats à durée indéterminée) que la DES est tenue de réemployer ce que le VR ne peut ignorer.

En conclusion de l'entretien, la DES nous révèle une information qui en dit long sur les relations entre le VR et le Ministère polynésien de l'Éducation. Les établissements d'enseignement en Polynésie ont été déclassés par le VR puis il a décidé de rectifier notamment pour ceux des îles éloignées et ce sans aucune concertation avec la PF. Il est grand temps que cela change vraiment car l'absence de dialogue entre le VR et le Ministère polynésien de l'éducation porte préjudice aux collègues.

SNES Nouvelle-Calédonie : compte rendu de la rencontre avec M. Briault, ministre de l'Éducation de Nouvelle-Calédonie

Une délégation du SNES-NC a rencontré le Ministre en présence du Vice-Recteur, dans le cadre de rencontres entre organisations syndicales de personnels et gouvernement de la Nouvelle Calédonie.

D'entrée, la délégation du SNES a insisté sur le caractère très inégalitaire de l'enseignement en Calédonie.

Ces inégalités se manifestent géographiquement sur le territoire entre les équipements des établissements du Grand Nouméa et ceux de Brousse et des îles. Dans ces derniers, les conditions de travail et d'étude peuvent être extrêmement difficiles. En outre, dans une même zone, des inégalités du même ordre sont constatées entre établissements, aussi bien entre collèges qu'entre lycées.

Les inégalités se traduisent aussi au niveau de l'encadrement des personnels. Beaucoup d'établissements de Brousse ou des îles n'ont pas, ou peu de titulaires.

Plus grave, il ne semble pas que le gouvernement de la Calédonie, ni le Vice-Recteur, fasse le même diagnostic que le SNES-NC sur cette question et que la lutte contre les inégalités soit un objectif clairement affirmé par ce même gouvernement.

Aux interpellations du SNES sur cette question, le Ministre a répondu que l'Etat français néglige le sort des lycées depuis bien longtemps mais que le gouvernement de la Calédonie s'apprête, lui, à investir des sommes considérables dans l'Ecole calédonienne.

A propos des personnels, il a indiqué son souci de privilégier les emplois locaux et l'embauche des 400 maîtres-auxiliaires du territoire et de réserver des supports pour les futurs lauréats de concours.

Le Vice-recteur a également défendu cette thèse pour justifier le blocage de collègues de métropole lors du dernier mouvement de personnels.

Pour le SNES, c'est un faux problème et la position du Ministre comme du VR ne résout rien; la mutation de collègues en contrat ne menace pas les MA de Calédonie puisque le personnel en séjour n'a pas vocation à rester. Le *blocage des entrants a par contre pour conséquence une dotation insuffisante de professeurs pour le territoire*, avec, en Brousse et dans les îles, des vacances de postes prévisibles ou des nominations tardives de MA dans de mauvaises conditions (moindre respect des qualifications, polyvalence requise...). Après avoir cité plusieurs exemples (Kouaoua, collège des îles) nous avons réaffirmé que cette situation conduit à une détérioration de la qualité des enseignements en Calédonie et que la question de l'attractivité n'est pas résolue pour autant. Le SNES était d'ailleurs intervenu à plusieurs reprises, lors du recrutement, pour que tous les postes soient pourvus et que les contingents d'entrants en séjour soient en nombre suffisant pour couvrir les besoins éducatifs, notamment dans les zones dont on pouvait prévoir qu'elles poseraient problème.

Le Ministre a promis une nouvelle rencontre avec le SNES-NC, en terminant sur cette phrase inquiétante :

« Vous ne trouverez pas meilleur défenseur de l'Ecole privée que moi ». Le SNES sera là pour rappeler la priorité d'un système éducatif public et laïque de qualité pour tous en Nouvelle Calédonie.

4. Maroc : le SNES Maroc rencontre la direction de l'AEFE

La Directrice de l'AEFE a souhaité rencontrer le SNES lors d'une mission au Maroc. La réunion s'est tenue le 22 mars. Étaient présents : la Directrice accompagnée du secrétaire général et du chef de secteur géographique de l'AEFE, le Conseiller culturel adjoint. Pour les organisations syndicales le SNES Maroc, Snuipp Maroc et le SE-UNSA.

La rencontre devait essentiellement porter sur Agadir mais dès le début de l'entretien le SNES est intervenu sur différents sujets, qui sont aussi les préoccupations des personnels.

1. L' ISVL :

Le SNES a rappelé que les personnels s'étaient fortement mobilisés sur le Maroc et que cela pourrait s'amplifier s'il n'y avait pas de réponse allant dans le bon sens. Les personnels veulent être entendus.

La Directrice répond qu'elle est au courant des problèmes et la question des rémunérations est une question sensible, L'ISVL est à la hausse depuis un certain nombre d'années. Elle a ajouté ne pas comprendre le mécontentement des personnels et a rappelé par ailleurs que les parents au Maroc ne supportent plus la hausse des frais de scolarité. Selon l'AEFE, et au vu des contraintes, il faut être raisonnable dans ses demandes. Le gouvernement doit trouver cinq milliards même si pour l'instant l'AEFE n'est pas touchée mais il y a des craintes. Pour rester crédible il faut faire des demandes mesurées.

Le SNES a répondu à cela que la revalorisation de l'ISVL est justifiée au Maroc avec un coût du loyer et de la « santé » importants (exemples à l'appui de collègues pris en charge à 100% par la sécurité sociale en France mais qui doivent payer au Maroc tous les mois 400€ de leur poche, exemples de loyers notamment sur Rabat et Casablanca. On voit aujourd'hui également de collègues qui repartent au bout d'une année car financièrement, ils ne peuvent tenir avec un seul salaire et d'autres collègues qui eux renoncent quand ils prennent connaissance des conditions de rémunérations et du coût de la vie locale.

La Directrice a rappelé le groupe de travail « refonte », qui « avance malgré les contraintes mais ne peut aboutir à des hausses pour tout le monde ». Selon elle, on doit se faire confiance et elle est d'ailleurs disposée à apporter des éclairages sur d'autres points également : statuts, trois mois de faux résident.

Avantage familial :

Le SNES a rappelé sur ce point que nous étions de plus en plus éloignés du forfait (60€=) que doit conserver l'agent, une fois les frais de scolarité payés. **Pour nous, l'avantage familial a été dénaturé, pour servir aujourd'hui à payer les frais de scolarité.**

Contrats locaux : Le SNES a rappelé notre demande d'exonération totale du paiement des frais de scolarité pour les contrats locaux (actuellement ils ont une exonération de 80%). Nous revendiquons également l'exonération des droits de première inscription.

Pour la loi Sauvadet (résorption de la précarité) le SNES a insisté pour que l'AEFE relaye notre demande de manière plus forte afin qu'on aboutisse rapidement à une réponse favorable.

Situation de l'établissement d'Agadir.

Le SNES est fermement opposé au désengagement de l'état français. Nous souhaitons le maintien de l'EGD. L'opérateur public est l'AEFE et non l'OSUI même si l'on dit aux personnels que c'est la même chose. Une évocation de la situation actuelle de Palma est également faite.

- Selon l'AEFE, Palma n'est pas si tout semblable à Agadir car la gestion était parentale avec des parents restés sourds aux conseils donnés par l'AEFE à l'époque puis, avec la crise en Espagne la MLF a pris conscience de la situation et fait des efforts sur ses frais.
- La situation à Agadir est fragile avec une régression des effectifs et le dossier avance maintenant car il y a eu un changement d'équipe de direction au LFA Aujourd'hui, le poste s'est attelé à un long travail et a réalisé des documents de travail. Toutes les évolutions sont possibles.
- Le travail est fait sur la demande de la Ministre Conway, sur la base de la contrainte financière et des besoins des familles. L'AEFE se dit prête à travailler sur tout : nouveaux contrats avec la MLF ? le non bornage des futurs contrats et on nous dit que la MLF s'engagera. De toute façon l'AEFE a une convention avec la MLF et d'ailleurs elle lui verse 15 millions d'euros.

Le SNES rappelle que les instances sont quasi-inexistantes, voire détournées localement à la MLF, le fonctionnement y est souvent peu transparent et là encore, nous rencontrons des problèmes de traitement des personnels ou de respect des statuts.

Pour l'AEFE, c'est peut-être l'occasion de mettre en place des accords là-dessus avec la MLF. Il est urgent de faire avancer le dossier d'Agadir car l'établissement Gauguin risque la fermeture en cas d'inspection Hygiène et sécurité.

Pour le SNES, nous allons continuer à discuter, notamment avec les parents pour tout ce qui est immobilier. Nous interrogeons sur l'existence d'une date butoir pour la prise de décision. L'AEFE répond qu'elle se donne 2 ans, même si nous pouvons en douter. **Le SNES demande si l'AEFE pense à d'autres établissements du réseau**

Maroc. L'AEFE répond qu'elle doit rester vigilante sur certaines situations là où il peut y avoir des difficultés et notamment les établissements qui ne tiennent plus que par les familles boursières, ceux-là posent problème. **Le SNES demande à l'AEFE** si des marges existent sur l'ISVL, par exemple, mais si elles ne seraient pas bloquées ou empêchées par des pressions de Bercy qui demande de rendre (encore!) des postes en échange. L'AEFE répond en disant faire attention à ne pas déstabiliser les établissements. Dans le même temps, il est clair que l'AEFE n'est plus dans une logique de résidentialisation. Sur Agadir, il faut vraiment regarder la qualité du projet et ne pas hésiter à nous poser des questions sur notamment peut-être les parties que nous n'avons pas assez développées. « L'objectif est une rationalisation de la situation ».

5. Recrutement des expatriés

Les Commissions consultatives paritaires centrales (CCPC) de recrutement des expatriés se sont déroulées à Nantes le 7 mars dernier.

Cette année, 85 postes ont été examinés en commission. Aux 85 postes publiés en septembre (75 de conseiller pédagogique et 10 postes de CPE ou CPE faisant fonction) ont été supprimés ou transformés 3 postes et ajoutés 4 postes supplémentaires. Comme les années précédentes, tous ces postes étaient soumis à entretien. 1749 dossiers ont été saisis sur internet ; 1520 ont réellement été validés. Au final, 197 dossiers ont été classés comme non prioritaires. Parmi les dossiers prioritaires on comptait 245 agrégés, 899 certifiés, 32 professeurs d'EPS et 34 PLP (mais aucun poste pour ce corps). Comme l'an dernier, à la demande du SNES, l'administration a mis en place un groupe de travail avant les entretiens. Ce moment de sélection est essentiel car les candidats non sélectionnés en entretien ne sont ensuite pas classés en CCPC.

Le travail des commissaires paritaires consiste non seulement à obtenir des informations sur les candidats non retenus par l'Administration mais aussi à faire de nouvelles propositions. Pour les candidats non retenus, la raison invoquée concerne soit le rapport d'inspection qui ne satisfait pas l'AEFE, soit l'inadéquation de l'expérience du candidat au poste, soit l'absence de justification d'une compétence. Il est essentiel de rappeler que **toute compétence exigée dans le profil doit être justifiée** sous peine de ne pas être prise en compte.

Comme chaque année, les profils des postes posent problème. En groupe de travail comme en CCPC, le SNES répète à l'administration, sans succès, que ces profils aux compétences multiples sont souvent inadaptés aux besoins réels des établissements et s'oppose au fait que l'élaboration desdits profils soit le pré carré du secteur pédagogique de l'Agence. La meilleure prise en compte des réalités locales et du terrain exige un passage et une étude systématique du profil dans les conseils d'établissement.

Cette année, 266 enseignants ou CPE (certifiés et/ou agrégés) ont été convoqués mais 18 ont annulé ; 248 entretiens ont effectivement eu lieu, soit un ratio de 2.9 candidats par poste (contre 2.09 l'an dernier). Sur le vivier, le SNES a noté, cette année, le souci de sélectionner, conformément à nos demandes réitérées, plus de candidats.

Les entretiens comme chaque année posent problème. Les candidats syndiqués sélectionnés en entretien nous ont adressé un compte rendu. Le SNES constate et dénonce, dans le jury, la présence de la mission laïque française alors, que, même dans les établissements partenaires, la partie pédagogique relève exclusivement de l'AEFE. Le SNES relève également des problèmes dans la composition des jurys : jury à un membre (IPR), 2 membres (deux IPR) etc., ce qui pose véritablement une rupture d'équité pour les candidats sélectionnés. Sur le fond des entretiens, là encore, on peut déplorer certains contenus, ne paraissant nullement liés à la mission des collègues. L'Agence mise beaucoup et met systématiquement en avant ces entretiens, qui jouent par ailleurs un rôle déterminant dans le processus de recrutement qu'elle a imposé, mais les candidats sont souvent déçus, voire frustrés car ils se préparent à la hauteur du profil publié. Ce dernier a souvent une forte dominante de formation, alors que les questions à l'entretien se résument parfois à d'autres sujets, peu significatifs. Dans le même jury, on déplore que le candidat n'ait pas contacté le chef d'établissement et pour un autre, on n'en tient pas compte. Quant au compte rendu en séance, il laisse perplexe les commissaires paritaires. Parfois, les réponses sont peu explicites : ainsi le n°2 a été jugé moins bon que le premier ou le premier était meilleur que le deuxième ! On s'en serait douté. D'autres fois, la réponse est récurrente : « le candidat ne se projette pas comme conseiller pédagogique ». Lorsque l'on sait combien l'entretien est déterminant à ce stade, il serait souhaitable que les

entretiens, sans être formatés, soient cadrés permettant ainsi une évaluation objective des candidats.

A l'issue de la commission, présidée cette année par le directeur adjoint de l'AEFE, peu de postes n'étaient pas pourvus (un poste en attente – suppression éventuelle au prochain CT). Comme l'an dernier, la volonté de pourvoir les postes était manifeste : aux propositions initiales de l'administration, celle-ci a accepté des propositions des commissaires paritaires du SNES permettant ainsi le classement d'un nombre important de collègues (mais souvent le même candidat a été classé sur plusieurs postes à l'exception des n°1 qui ne peuvent être classés que sur un poste). Pour autant, un nouvel appel à candidature devrait avoir lieu dans les semaines à venir, car à la date de parution de cet HDF info, deux postes ne seront pas pourvus, les candidats classés s'étant désistés. Comme l'an dernier les profils de postes seront publiés sur le site de l'AEFE et le SNES les mettra en ligne. Le calendrier n'est pas totalement fixé mais les entretiens devraient avoir lieu en avril - mai et la CCPC en juin.

6. Mission laïque française : recrutement 2013

La CCP pour le recrutement sur les postes du réseau « écoles d'entreprises, OSUI et MLF » vacants à la rentrée 2013 a eu lieu le lundi 11 mars. En ouverture, la MLF indique que le nombre de candidatures est en augmentation pour la campagne 2013 (2445 candidatures contre 2393 en 2012).

D'emblée, le SNES-FSU demande à revenir sur la situation au Qatar et à Palma de Majorque:

A Doha la MLF n'ayant plus la responsabilité administrative et financière du Lycée Voltaire, elle nous indique qu'elle n'est plus en contact avec les enseignants sur place. Le SNES revient sur la situation de ces derniers. En effet, après une mission du MEN sur place et des annonces, les collègues n'ont pas eu de nouvelles concrètes. Ainsi, ceux qui souhaitent quitter l'établissement n'ont pas non plus été suivis par le MEN et doivent faire dans l'urgence leur demande de réintégration. La MLF s'engage à traiter avec bienveillance leur demande de réaffectation sur le réseau. Le SNES insiste sur cette mesure qu'il approuve, dans la mesure où les collègues sont évidemment fortement pénalisés par les rebondissements de cette année scolaire.

Situation à Palma de Majorque.

Le SNES est longuement intervenu lors de la CCP sur la situation de l'établissement de Palma et surtout de ses personnels. Lire les interventions et les suites à <http://www.hdf.snes.edu/spip.php?article199>

Sur l'ensemble des candidatures, le SNES a à nouveau souligné l'inadéquation de la formulation de nombreux profils de postes. Le SNES réitère sa demande que les profils soient systématiquement examinés et validés en CE, afin d'être davantage en phase avec les nécessités locales. Nos interventions ont permis, lors de la commission, de ne pénaliser personne, voire de faire convoquer des personnels, dans le respect des règles MLF.

Concrètement pour la suite des opérations :

Les collègues présélectionnés ont jusqu'au 18 mars inclus pour confirmer par courriel leur pré sélection.

- Dans le réseau OSUI (MLF Maroc) : le coordinateur du réseau et un directeur viennent le 22 mars pour voir les dossiers et sélectionner, parmi ceux-ci, des collègues en vue des entretiens (au siège à Paris ou par skype) en lien avec une personne du siège.

- Dans le réseau MLF: même procédure pour les réseaux Espagne et Egypte mais pas encore de date fixe. Pour les écoles plus éloignées, l'envoi des dossiers sera fait dans les établissements pour étude sur place.

- Concernant les écoles d'entreprises, l'étude des dossiers sera faite directement par la Direction générale de la MLF et les entretiens auront lieu au siège parisien ou par SKYPE, avant demande d'approbation par les entreprises partenaires. Les dates prévues sont les 20-21 mars pour les directeurs d'écoles d'entreprises et à partir du 27 mars pour les enseignants.

Comme l'année dernière, le SNES a demandé une CCP d'étape pour le suivi du recrutement. Celle-ci est temporairement fixée au 09 avril, à confirmer et donc à suivre.

7. SEFFECSA : recrutement pour la rentrée 2013

Le jeudi 28 mars 2013, l'instance consultative paritaire centrale (ICPC) a examiné les demandes des personnels du second degré qui avaient postulé au Collège Robert Schuman de Donaueschingen pour la rentrée 2013.

Trois postes sont parus (un en technologie, un en mathématiques et un en EPS). Seulement deux postes étaient cependant à pourvoir ; mathématiques et technologie. Le collègue occupant le poste d'EPS n'ayant pas obtenu de mutation conserve son poste à Donaueschingen. Dans les deux disciplines à pourvoir, il est à noter le faible nombre de candidats, lié sans doute à la nécessité de s'occuper de la maintenance informatique de l'établissement pour le poste en mathématiques. D'autre part, l'incertitude quant à l'avenir de cet établissement comprenant une cinquantaine d'élèves n'incite guère les collègues à s'engager pour un détachement de 3 ans.

Pourtant, contrairement à l'an dernier, la publication concernait et ce, à la demande du SNES, des postes de certifiés et/ou agrégés ce qui aurait pu permettre d'augmenter le vivier.

Poste de mathématiques

3 candidats dont deux classés. Le principal du collège reconnaît avoir omis de préciser dans le profil du poste publié sur le site de la Bourse Interministérielle de l'emploi public (BIEP) la compétence requise et indispensable concernant la gestion et la maintenance du réseau informatique.

Poste en technologie

8 candidats dont 3 classés. Certaines candidatures ont été rejetées car les collègues avaient adressé directement leur dossier au collège de Donaueschingen sans passer par la voie hiérarchique comme indiqué dans la note de service. Grâce aux fiches syndicales, l'intervention des commissaires paritaires du SNES (5/7) a permis de modifier le barème et en conséquence le classement d'un collègue.

Tous les candidats classés recevront dans une quinzaine de jours un document des services du ministère de la défense les informant officiellement de leur classement.

Les candidats classés n°1 devront alors, dans un premier temps, confirmer par mail/téléphone l'acceptation du poste proposé.

8. Le SNES sur le terrain : Burkina Faso, Bruxelles, stage syndical Yaoundé

Déplacement au Burkina Faso par le SNES HDF

1) Heure d'information syndicale au Lycée Saint Exupéry de Ouagadougou (12 février).

- * Il est fait état par le représentant du HDF de la situation syndicale en France, des questions AEFÉ sur lesquelles le SNES travaille : postes et notamment ISVL avec rappel des grands principes qui guident notre action, à savoir examen des niveaux sur la base des revendications des personnels, abandon du cadre de l'enveloppe constante et définition d'un mécanisme de financement pluri annuel, enfin plancher de 15% de l'indemnité d'expatriation.
- * 10 participants. Les collègues expriment des inquiétudes sur l'augmentation du coût de la vie et en particulier du transport aérien compte tenu des détours à faire pour éviter les zones de conflit. Des frais spécifiques sont évoqués (gardiennage des maisons par exemple) mais aussi le loyer qui pèse lourd pour les familles monoparentales de résident. En somme de quoi revendiquer une augmentation d'ISVL ce que les collègues s'approprient à faire après avoir reçu l'enquête du HDF et maintenant qu'ils sont alertés sur ce point.

2) Audience chez le Proviseur du Lycée Saint Exupéry de Ouagadougou (13 février).

- * Un Entretien assez long et conjoint avec le SNUIPP HDF s'est déroulé dans le bureau du Proviseur
- * Le lycée compte 9 expatriés (5 professeurs, 4 encadrants). A la question du SNES portant sur les

décharges accordées aux conseillers pédagogiques de pays qui théoriquement sont de trois heures, le Proviseur nous informe qu'il s'agira en fait de trois fois trois jours pour permettre aux collègues concernés de se déplacer à Bobo Dioulasso dans le cadre de leur travail de formateurs.

- * Le lycée compte 1030 élèves primaire et secondaire confondus. Puis à la suite le Proviseur nous donne quelques paramètres sur la situation financière de l'établissement. Le Lycée vient d'apprendre qu'il possédait un terrain depuis 1986. Des négociations avec les autorités burkinabés sont en cours portant sur la fiscalité. Les frais de scolarité notamment ceux des étrangers tiers seraient augmentés, nous dit-on (+ 6% sur deux ans), ceci afin de se rapprocher de Bamako et de Niamey et de participer au financement des travaux. En effet il est prévu une extension/reconstruction sur les deux sites, le primaire et le secondaire étant séparés : une extension sur le primaire et une construction sur pilotis pour le lycée. Le coût des travaux est estimé à 1 500 000 euros pour les deux sites. Le financement est fondé sur un emprunt, les frais de scolarité dont on a vu qu'ils allaient augmenter et la subvention AEFÉ.
- * S'agissant des recrutés locaux et en particulier des surveillants, le Proviseur admet qu'ils sont très mal payés. Le SNES du Burkina Faso devra se pencher sérieusement sur cette situation.
- * Enfin dans le cadre de l'enquête sur l'ISVL, le Proviseur estime pour sa part que le coût d'un véhicule est très élevé et que se soigner peut être très cher. Si son approche sur cette question n'est pas la même que celle des collègues comme exprimée en heure d'information syndicale (voir plus haut), elle ajoute d'autres arguments à la nécessité de maintenir voire d'augmenter l'ISVL à un niveau jugé satisfaisant par les collègues sur place.

3) Rencontre avec le Conseiller culturel (15 février).

- * Nouvel entretien conjoint avec le SNUIPP. Le SNES interroge le conseiller sur l'**absence de cantine** au lycée St Exupéry. Il nous apporte plusieurs réponses. Selon lui cela ne semble pas poser de problèmes, il existe une possibilité de restauration légère et enfin il n'y a pas non plus de cantine à Lomé ou à Conakry. Le SNES fait remarquer que la pause midi est longue, que le budget transport est tellement important que les parents doivent se regrouper en co-voiturage. Mais on nous oppose aussi le problème de la chaîne du froid. Quoi qu'il en soit, ce sujet ne sera pas laissé de côté par le SNES.
- * **La situation sécuritaire** : long exposé du conseiller très disert sur cette question. Le Burkina est proche de zones à risques. Les mesures de sécurité ont été renforcées notamment par des éléments de gendarmerie. Les autorités burkinabés répondent présents pour protéger les implantations françaises et par ailleurs elles ont déployé des hommes sur le nord du pays. Si besoin, le poste diplomatique pourrait aller jusqu'à la fermeture du lycée. Le SNES fait remarquer que les restrictions entraînées par ces mesures créent une forme de stress chez les personnels qui demandent donc à bénéficier de mesures d'« aération ». Le conseiller bien que compatissant, n'a pas de réponse sur ce point.
- * Les **travaux** prévus dans l'établissement ont été arrêtés car l'architecte en charge a dû abandonner le dossier et s'est alors posé le problème de la propriété des plans. C'est ce qui explique les retards qu'on observe actuellement. Les appels d'offre ont été relancés.
- * Nous revenons sur la question abordée déjà avec le proviseur du terrain que le lycée possède depuis 1986 sans le savoir. On nous assure que les droits de cession ne seront pas actualisés et que le dossier est entre de très bonnes mains.
- * S'agissant de l'**augmentation des frais de scolarité**, on nous explique qu'elle compense l'absence d'augmentation pendant toute une période.
- * Dernier point, les **recrutés locaux français** nouvellement recrutés devront payer leurs impôts au Burkina, il leur est recommandé de prendre une complémentaire auprès de la caisse des français de l'étranger (CFE).

4) Stage SNES/ SNUIPP de formation syndicale (14,15 février).

- * 21 participants représentant 7 pays : le Burkina Faso, le Niger, le Mali, le Togo, le Sénégal, le Ghana et le Congo (section de Pointe Noire). Les représentants des secteurs HDF du SNUipp et du SNES ont animé cette session.
- * Les attentes étaient diverses : représentation dans les instances locales, recrutement des résidents, revendications (rémunérations des résidents, recrutés locaux...), action syndicale et mobilisation, fonctionnement d'une section, ou simples échanges avec les militants d'autres pays de la zone.
- * Les représentants SNUIPP et SNES ont présenté l'actualité nationale, (discussions sur la refondation de l'école, nouveau décret sur les rythmes scolaires, mobilisation du 31 janvier, abrogation de la journée de carence), et l'actualité à l'étranger (dotation de l'agence, postes de résidents, déconventionnements d'établissements, précarisation des statuts des personnels, dossiers de l'ISVL ou de l'avantage familial...).
- * Les collègues du Mali et du Niger, actuellement confrontés à un contexte particulièrement difficile, ont fait part des modalités d'action qu'ils comptent entreprendre afin de faire entendre leurs revendications. Selon eux, la seule réponse d'un réajustement de l'ISVL ne suffit pas : ils demandent également une « indemnité de contrainte spéciale » ainsi que l'instauration d'une véritable mesure d'aération sous forme de billets d'avion payés à l'agent (mais aussi à sa famille), pour les titulaires comme pour les recrutés locaux. Le HDF s'est proposé de relayer leurs demandes au niveau du Comité technique de l'AEFE pour soutenir leurs actions. Il a par ailleurs rappelé sa demande de mise en place d'un protocole de retour en France pour les personnels exerçant dans les pays en crise.
- * Les représentants du Mali ont également revendiqué une indemnité exceptionnelle de sécurité d'un montant de 4000 euros, compte tenu des efforts consentis par les personnels pour s'adapter aux conditions actuelles particulières (fermeture du lycée, création d'une plateforme d'enseignement à distance).
- * Par ailleurs, en réponse à la remise en question de la différence (expatriés, résidents) par l'un des représentants du Niger, le HDF a rappelé qu'il n'était pas favorable à la disparition de la situation d'expatrié, dont la mission consiste à exercer sur des fonctions particulières ou dans des zones de faible attractivité (ce qui est le cas du Niger). Cette question nécessite une réflexion de fond qui peut être abordée dans un autre cadre.
- * Le statut du Lycée Blaise Pascal, de l'école Jacques Prévert d'Abidjan et du CAREFCI (structure EGD coexistant avec un établissement homologué avec des titulaires détachés directs) a suscité bien des interrogations, en particulier sur la sécurité de l'emploi, le respect du droit syndical, la transparence au recrutement et la protection des personnels en cas de troubles sociopolitiques.
- * Le stage Afrique de l'Ouest a permis aux participants d'aborder, outre les problématiques locales, le fonctionnement d'une section syndicale (représentation, actions, droit syndical, syndicalisation, élections, communication...) le rôle et fonctionnement des instances nationales (CA, CT, CHSCT) et locales (CCPLA) notamment à travers les derniers textes issus du dialogue social et actés en Comité technique.
- * Le bilan des collègues est positif. Ce stage, au contenu très dense, a permis à chaque participant d'avoir une vision plus globale des problématiques du réseau et mieux situer son action syndicale par rapport au contexte local. Les participants ont affirmé mieux comprendre le rôle des instances et mieux appréhender le sens de l'action collective. Ils ont surtout apprécié les rencontres et les échanges avec les collègues des autres pays.
- * Pour le HDF, ces moments d'échanges, toujours riches d'enseignements, permettent une meilleure prise en compte des réalités du terrain.

Déplacement du HDF à Bruxelles

1) Heure d'information syndicale au lycée Jean Monnet le 19 mars.

18 présents.

Après une présentation de quelques sujets d'actualité en France notamment la question des retraites mais aussi à l'AEFE (postes, ISVL et action) les collègues expriment leurs difficultés face à une charge de travail en augmentation permanente. Lire les productions des TPE, mettre en place l'épreuve d'histoire des Arts prend du temps qui s'ajoute à la charge de travail et n'est pas toujours rémunéré. Le SNES rappelle que ce temps dès lors qu'il s'ajoute à l'obligation hebdomadaire de service, doit être rémunéré. Suivent des questions sur les congés maternité, mais surtout beaucoup d'interrogations sur les retraites.

Dans l'après-midi, le représentant du SNES HDF recevra individuellement 7 collègues. Les questions posées par ces collègues recevront des réponses dès le retour à Paris du représentant du HDF.

2) Entretien avec la Proviseur du lycée Jean Monnet.

Les difficultés évoquées en heure d'information syndicale sont reprises. Si la Proviseur ne disconvient pas de la nécessité de rémunérer le temps supplémentaire, elle souhaite néanmoins remettre à plat le temps passé sur les oraux blancs et les TPE. Gageons que ce ne soit pas pour retirer les avantages qui existent pour le moment et qui permettent aux collègues d'avoir une compensation financière à leur surcharge de travail. Il appartiendra au SNES de surveiller cela.

Madame La Proviseur se plaint du mauvais fonctionnement du système des absences géré sur l'espace numérique de travail. Le SNES évoque la difficulté et la perte de temps généré par ce système. La Proviseur répond alors que le système est mixte permettant aussi une gestion « papier » des absences. Par ailleurs la Proviseur évoque aussi la question des professeurs principaux (PP) qui n'assureraient pas leur responsabilité sur l'orientation. Il appartiendra au SNES local d'intervenir pour défendre ces collègues mais quoi qu'il en soit cette charge ne saurait reposer seulement sur les épaules des PP sous prétexte qu'il n'y a pas de conseiller d'orientation au lycée.

Stage syndical à Yaoundé (Cameroun)

Roger Ferrari, en mission au Cameroun pour le secteur international du SNES, a animé un stage syndical à Yaoundé.

Une vingtaine de collègues ont participé à ce stage de deux jours.

Pour le fonctionnement général de l'établissement, les collègues indiquent que le budget 2013 n'a toujours pas été présenté au CE alors qu'évidemment il l'a été à l'assemblée générale de l'association des parents d'élèves et sous une forme détaillée.

Plus généralement, beaucoup de collègues dénoncent la mise à mal du service public d'éducation à l'étranger. Il se transforme en vente de service avec son vocabulaire commercial et la pression sur les personnels.

La situation de tous les personnels fait l'objet de beaucoup d'interrogations :

- la procédure de notation reprend la réforme annulée au MEN...entretiens individuels, etc...
- les heures d'accompagnement personnalisés sont-ils prise ne compte dans le calcul de la première chaire ?
- les recrutés locaux n'ont pas vraiment de contrat.
- les RL enseignants n'ont pas eu d'augmentation de salaire depuis de nombreuses années. Par contre, la protection sociale a été améliorée.

Avec le conseiller culturel, la délégation SNES a demandé que soit vraiment institué une instance de dialogue social pour les RL conformément à la circulaire AEFÉ de 2001. Avec le syndicat local SYNPELFAC, elle a demandé qu'un accord d'établissement soit conclu avant la fin de l'année scolaire.

Patrick SOLDAT, Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD